

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2016

Présents : DERRIEN Patrice, BAU ROUPIOZ Valérie, BERAUD François, BLOUET Christine, BURGOD Stéphane, PAILLE Françoise, ROBBE Pierre, ROUPIOZ Gilbert, TILLIET Christophe, VERCAEMST Isabelle,

Absents excusés : PETRIER Pierre (procuration donnée à Patrice DERRIEN), BEAUD CATHELIN Gaëlle, LAMBERT Damien, SZMALC Véronique (procuration donnée à François BERAUD)

Secrétaire : François BERAUD

Réuni sous la présidence de M. Patrice DERRIEN, Maire, le Conseil Municipal a examiné les points suivants :

- Approbation à l'unanimité du compte rendu du 26 février 2016.

SOU MIS A DELIBERATION

Aménagement d'un cheminement piéton entre la salle des fêtes et l'école

Dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement piéton entre la salle des fêtes et l'école, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé. Le délai de réponse a été fixé au 26 février 2016 et 10 entreprises ont répondu à cette consultation.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 2 mars 2016 pour l'ouverture des plis et l'analyse des candidatures et des offres. Les offres ont été jugées au regard de deux critères : le prix des prestations (80 %) et le délai d'intervention (20 %).

Les 10 offres se sont échelonnées de 30 701,30 € HT à 55 292,00 € HT.

L'offre de l'entreprise FERRAND semblant anormalement basse, une demande de confirmation de ses prix a été faite et confirmée par l'entreprise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal, retient l'entreprise FERRAND pour un montant de **30 701,30 € HT** pour l'aménagement du cheminement piéton entre la salle des fêtes et l'école, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ce marché.

Réalisation du trottoir entre arrêt de bus et RD 31 à Saint-André : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement des arrêts de bus à Saint-André pris en charge par le Département de la Haute-Savoie, à l'exception du trottoir se situant entre l'arrêt du bus et le carrefour de la RD 31 qui reste à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir la proposition de l'entreprise CECCON, prestataire du Département de la Haute-Savoie, qui a transmis un devis de travaux s'élevant à 9 632,20 € HT soit 11 558,64 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise CECCON pour effectuer les travaux du trottoir situé entre l'arrêt bus et la RD 31 pour un montant de 9 632,20 € HT, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Projet de lotissement de Boré : achat de terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de permis d'aménager du lotissement de Boré qui a été déposé en mairie pour instruction.

Le bornage a été validé dans sa partie -chemin rural- de la RD 44 aux limites du tènement. Pour mettre en conformité cet accès, la commune doit acquérir environ 230 m² de terrain, situé en zone UC à prendre dans la parcelle cadastrée section A n° 395 d'une contenance de 1 043 m² appartenant à Mme Patricia COLLET. Cette acquisition est nécessaire pour l'élargissement du chemin et le repositionnement de son tracé.

Une estimation a été demandée au service des domaines. Il a été convenu avec le propriétaire que la commune pourrait acheter ce terrain au prix de 40 € le m² et prendre en charge les frais de notaire afférents à cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer à 40 €/m² le prix de vente du terrain et de prendre en charge les frais de notaire afférents à cet achat et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 rendant obligatoire l'amortissement des frais d'études lorsqu'elles ne sont pas suivies de réalisation, sur une période ne pouvant dépasser 5 ans

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 rendant obligatoire l'amortissement des frais de recherche et de développement, sur une période ne pouvant dépasser 5 ans

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 rendant obligatoire l'amortissement des frais d'insertion non suivis de réalisation, sur une période ne pouvant dépasser 5 ans.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 selon laquelle les subventions d'équipement imputées au chapitre 204 sont obligatoirement amorties selon une durée fixée par le conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les durées d'amortissement comme suit :

Immobilisation	Durée amortissement
C/ 2031 frais d'études	5 ans
C/2032 frais de recherche et de développement	5 ans
C/2033 frais d'insertion	5 ans
C/204 Subventions d'équipement	15 ans

Redevance d'occupation du domaine public pour un camion pizzas

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier qu'il a reçu de M. Reiner TOPP, domicilié à Versonnex, qui souhaite installer un camion pizzas sur la commune les mercredis soir. Une proposition lui sera faite pour lui proposer de s'installer.

M. le Maire expose qu'il convient de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public et propose que ce camion stationne à l'entrée du parking de la salle des fêtes avec un raccordement électrique sur le boîtier d'éclairage extérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le stationnement du camion pizzas

DECIDE que le montant de la redevance d'occupation du domaine public sera de 15 € par mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

Vote du compte administratif 2015 : Budget Principal

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de l'exercice 2015. Les opérations de l'exercice 2015 font ressortir les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 343 406,66	G 566 109,50
	Section d'investissement	B 442 480,39	H 502 924,11
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 79 528,53	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 87 951,33	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 873 838,38	= G+H+I+J 1 148 562,14

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 113 757,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F 113 757,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 343 406,66	= G+H+K 645 638,03
	Section d'investissement	= B+D+F 644 188,72	= H+J+L 502 924,11
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 987 595,38	= G+H+I+J+K+L 1 148 562,14

Le Maire quitte la séance au moment du vote.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR,
APPROUVE les résultats 2015 :

Résultat de fonctionnement

A- Résultat de l'exercice	222 702,84 p
B- Résultats antérieurs reportés	79 528,53 p
Résultat à affecter	+ 302 231,37 p
Solde d'exécution d'investissement.....	- 27 507,61 p

soit un résultat excédentaire de 302 231,37 p en section de fonctionnement et un résultat déficitaire de 27 507,61 p en section d'investissement.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion 2015 : budget principal

Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement 2015

Après avoir entendu le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 302 231,61 p :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	222 702,84 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	79 528,53 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	302 231,37 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-27 507,61 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-113 757,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit : °

Besoin de financement F	=D+E	-141 264,61 €
AFFECTATION = C	=G+H	302 231,37 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		141 264,61 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		160 966,76 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire rappelle que suite au passage en fiscalité Professionnelle Unique au 1^{er} janvier 2015, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly perçoit tous les produits de la fiscalité professionnelle (CFE) de même que les compensations en lieu et places des communes.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une attribution de compensation sera versée par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly aux communes pour compenser la perte de ressources fiscales.

M. le Maire demande l'avis du Conseil sur le maintien ou l'augmentation des trois taxes locales pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après concertation, décide à l'unanimité, de ne pas modifier les taux de composition comme indiqué ci-dessous :

	2015	2016
Taxe habitation	12,89 %	12,89 %
Taxe foncière (bâti)	9,56 %	9,56 %
Taxe foncière (non bâti)	46,18 %	46,18 %

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier auprès des services fiscaux.

Approbation du budget primitif 2016

Monsieur le Maire expose que le projet du Budget principal 2016 est arrêté en recettes et en dépenses à 1 167 963,00 € les sommes affectées sont :

- fonctionnement : 668 366,00 €
- investissement : 499 597,00 €

Monsieur le Maire propose de voter le budget par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement selon le détail ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Ch. 11 Charges à caractère général	156 097.99
Ch. 12 Charges de personnel	134 380.00
Ch. 14 Atténuations de produits	12 300.00
Ch. 65 Autres charges de gestion courante	37 792.00
Ch. 66 Charges financières	21 570.41
Ch. 67 Charges exceptionnelles	2 100.00
Ch. 023. Virement à la section d'investis.	290 956.13
Ch. 042 Opérations d'ordre en section	13 169.47
Section dépenses fonctionnement	668 366.00

FONCTIONNEMENT RECETTES

Ch. 013 Atténuation de charges	859.00
Ch. 70 Produits des services	7 500.99
Ch. 73 Impôts et taxes	383 120.25
Ch. 74 Dotations et participations	88 719.00
Ch. 75 Autres Produits gestion courante	22 700.00
Ch. 77 Produits exceptionnels	4 500.00
R. 002 Résultat reporté	160 966.76
Section recettes fonctionnement	668 366.00

INVESTISSEMENT DEPENSES

Ch 20 Immobilisation incorporelles	13 500.00
Ch. 21 Immobilisations corporelles	322 324.72
Ch. 16 Remboursement d'emprunts	121 931.98
Ch. 041 Opérations patrimoniales	14 332.69
	27 507.61
D. 001 solde d'exécution négatif reporté	
Section dépenses investissement	499 597.00

INVESTISSEMENT RECETTES

Ch. 13 subvention d'investissement	29 000.10
Ch. 10 Dotation Fond Divers réserve	10 874.00
Ch. 1068 excédent de résultat	141 264.61
Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement	290 956.13
	13 169.47
Ch. 040 Opérations d'ordre entre section	
Ch. 041 Opérations patrimoniales	14 332.69
Section recettes investissement	499 597.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

en section de Fonctionnement : 668 366,00 €
en section d'investissement : 499 597,00 €

SUJETS SANS DELIBERATION

Point sur les commissions communales

> Commission voirie et environnement et eaux pluviales

- Arrêt bus à Saint-André : les travaux du 2^{ème} arrêt bus vont commencer le 11 avril. Une demande de déviation a été demandée par le Conseil Départemental afin de pouvoir faire l'enrobé dans les deux voies.
- Le revêtement de la chaussée sera prochainement fait sur la RD 14. (Début Juin 2016)
- Les travaux de la station d'épuration de Saint-André, effectués par la Communauté de Communes sont presque achevés.

> Commission urbanisme - bâtiments

- Les toilettes de l'école ont été bouchées, le regard des eaux usées étant obstrué par des racines. L'intervention de l'entreprise a été prise en charge par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.

> Commission affaires scolaires et transport scolaire et cantine

- Le Conseil d'École a eu lieu le 15 mars 2016. Les sorties raquettes n'ont pu être faites en totalité,
- Concernant le marché « livraison et fournitures repas » pour la prochaine rentrée scolaire, la commission est toujours en attente du cahier des charges que doit nous transmettre la mairie de Versonnex.

> Commission communication - événementiel

- La soirée théâtre a été annulée.
- Le prochain bulletin est en cours de rédaction, pour distribution la dernière semaine d'avril et début Mai.
- Lors de la dernière réunion du CCAS, le conseil d'administration a décidé de changer la date du repas des anciens en l'avancant au 2 octobre 2016, pendant la semaine bleue
- Les Princes en Foulée : prévoir de refaire le tour des chemins avant la manifestation pour vérifier leur état ;
- Réunion de quartier « La Ravoirie et Le Chenay » le 15 avril prochain.

Point sur l'actualité de la communauté de Communes du Canton de Rumilly

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'amendement présenté par les élus du canton de Rumilly (Communauté de Communes du Pays d'Alby et Communauté de Communes du canton de Rumilly) à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 4 mars dernier a été rejeté.

Lors du dernier conseil Communautaire il a été décidé à la quasi unanimité (sauf la commune d'ETERCY) de déposer éventuellement un recours sur la forme ou sur le fond.

Divers

Les Pépinières de l'Albanais ont été rachetées par l'entreprise « Le Prince ». Une demande de retrait du permis de construire n° PC 07427414X0003 pour la pose de deux bungalows a été demandée.

Fin de séance : 23h00

Prochain conseil : 13 mai 2016